



Trade Union
Advisory Committee
to the OECD
Commission
*syndicale consultative
auprès de l'OCDE*

Document de travail du TUAC pour la réunion du Comité de liaison avec l'OCDE

L'OCDE et la réponse à la crise

Paris, le 16 décembre 2020

La Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (RCM) s'est réunie virtuellement les 28 et 29 octobre. Pour la première fois en trois ans, les membres de l'OCDE se sont mis d'accord sur une déclaration commune reconnaissant l'importance de travailler en coopération avec les partenaires sociaux dans le cadre de la reprise. Alors que de nombreux pays sont maintenant confrontés à la deuxième vague de pandémie due à la propagation du Covid-19 et à la plus grave crise économique et de l'emploi depuis la Seconde Guerre mondiale, la déclaration de l'OCDE est un signe de responsabilité collective et de solidarité. C'est aussi le signe que l'OCDE est en effet plus que la somme de ses 200 comités d'experts et relance l'espoir d'une approche intégrée des défis actuels.

L'OCDE et les États membres doivent maintenant démontrer leur volonté de respecter leurs propres engagements et d'élaborer des politiques conformes à la déclaration de la RCM. Afin d'éclairer les discussions de la réunion du Comité de liaison du TUAC du 16 décembre, le présent document expose les points de vue des syndicats sur la réponse de l'OCDE à la crise, y compris la déclaration du RCM, et sur les défis à venir de l'OCDE en 2021, notamment dans le cadre de la formulation de sa nouvelle déclaration de vision.

Table des matières

1 ^{ère} table-ronde : La réponse de l'OCDE à la crise.....	2
Changer notre modèle de croissance.....	2
<i>Encadré : Aller au-delà du PIB ?</i>	3
Renforcer les institutions du marché du travail.....	3
Soutien à l'économie	4
Des services publics de qualité.....	5
Un nouvel agenda pour le commerce et l'investissement.....	6
Le défi réglementaire de la transformation numérique.....	7
<i>Encadré : Ce que dit l'OCDE sur les emplois atypiques</i>	7
Responsable des entreprises et responsabilité fiscale	8
Responsabilité à l'égard du monde en développement.....	9
2 ^{ème} table-ronde : L'avenir de l'OCDE.....	9
Rester fidèle à ses valeurs, notamment l'État de droit et la démocratie	10
Assurer la cohérence des politiques dans l'ensemble de l'Organisation	11
Consolider le récent "acquis" sur les marchés du travail inclusifs.....	11
<i>Encadré : Recommandations clés de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi 2018</i>	12
Questions pour le Comité de liaison :	12
1 ^{ère} table-ronde. La réponse de l'OCDE à la crise	12
2 ^{ème} table-ronde : L'avenir de l'OCDE.....	13

1^{ère} table-ronde : La réponse de l'OCDE à la crise

Nombre des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne sont pas nouveaux. Avant la crise, de nombreuses économies de l'OCDE étaient déjà confrontées à des difficultés combinant une faible croissance économique et de l'emploi, des inégalités croissantes en termes de revenus et d'accès aux opportunités, et de graves urgences climatiques et environnementales. Nous ne pouvons pas nous contenter de « rétablir », nous devons nous engager à repenser un modèle de croissance qui soit une fois pour toutes inclusif, vert et résilient.

Changer notre modèle de croissance

COVID-19 frappe une économie mondiale fragile qui ne s'est jamais véritablement relevée de la crise de 2008, comme en témoignent les niveaux d'endettement excessifs des entreprises et des ménages, la faible productivité, la stagnation des salaires et l'augmentation des inégalitésⁱⁱⁱ. L'année dernière, l'OCDE a dressé un tableau de la stagnation de la croissance et des salaires, à leur plus bas niveau depuis 2008, malgré un chômage toujours faible. Il en va de même pour le revenu disponible réel : les inégalités de richesse et de revenu qui se sont accumulées avant la crise de 2008 n'ont pas été maîtriséesⁱⁱⁱ. Les recommandations de l'OCDE étaient alors de maintenir le soutien monétaire et fiscal et d'investir dans les infrastructures, en particulier dans le numérique, les transports et l'énergie verte, les compétences des personnes, et « plus généralement de mettre en œuvre des politiques favorisant l'égalité des chances »^{iv}. Cependant, elles ne reconnaissaient pas suffisamment l'impact de la faiblesse de la demande globale sur la croissance économique, en raison de la compression des revenus des ménages et des bas salaires. De toute évidence, la crise COVID-19 a enterré toutes les perspectives antérieures d'un scénario économique normal.

La crise financière mondiale de 2008 a été plus qu'un petit contretemps dans une trajectoire de croissance économique qui aurait été maîtrisée. Elle a marqué le point de rupture d'un régime économique néo-libéral qui caractérise les économies de l'OCDE depuis les années 1970, avec l'ouverture des marchés mondiaux des capitaux, le démantèlement progressif de l'État-providence et, par opposition, une plus grande flexibilité sur les marchés du travail. Malgré les efforts multilatéraux, le déséquilibre demeure entre, d'une part, l'internationalisation des capitaux, des biens et des services et, d'autre part, le marché du travail, la politique environnementale et les systèmes fiscaux qui fonctionnent le plus souvent dans un cadre national. Cette instabilité systémique conduit à une course qui est synonyme de surproduction (par rapport à la capacité d'achat existante et aux bas salaires), d'endettement privé élevé et d'excès spéculatifs (immobilier résidentiel, bulles technologiques, etc.). Elle est propulsée par des notions instables et vagues de « compétitivité » mondiale, truquée par la financiarisation, des systèmes fiscaux et d'investissement fragmentés et, surtout, menacée par les changements numérique et climatique.

Suite à la crise de 2008, l'OCDE a engagé un cycle de discussions sur les Nouvelles approches des défis économiques (NAEC) avec - précisément - l'intention de modifier ou d'actualiser la réflexion de l'OCDE sur les modèles de croissance. Le projet NAEC a contribué à informer, mais ses conclusions n'ont pas été intégrées dans l'ensemble des travaux des Comités. Il nous faut remettre en question les idées reçues sur les vertus des réformes structurelles combinant une individualisation des risques dans l'économie,

combinée à une plus grande libéralisation des échanges et des investissements. Pour les syndicats, la question fondamentale demeure autour du déséquilibre non résolu entre les revenus du capital et du travail, entre les bénéficiaires et les salaires et la nécessité de recentrer l'action budgétaire pour garantir que l'investissement et les dépenses publiques puissent soutenir efficacement les taux de croissance et d'inflation - un objectif que la politique monétaire seule s'est révélée incapable d'atteindre dans le contexte permanent d'austérité et d'activité économique faible.

Encadré : Aller au-delà du PIB ?

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique important, mais insuffisant en soi. Le PIB ne rend pas compte de dimensions importantes comme les conditions de vie, les inégalités et les effets de répartition. Comme le souligne l'OCDE, « *si nous mesurons la mauvaise chose, nous ferons la mauvaise chose. Si nous ne mesurons pas une chose, elle est négligée, comme si le problème n'existait pas* »^v. La déclaration de la RCM confirme la nécessité d'une nouvelle mesure :

« nous invitons le Secrétariat à poursuivre les efforts engagés, sur la base des examens menés par les comités, pour construire un tableau de bord d'indicateurs qui pourrait possiblement comprendre aussi bien les mesures économiques conventionnelles que sont le PIB et l'emploi que des dimensions environnementales et sociales en rapport avec la durabilité, l'inclusion et le bien-être, dans le droit fil des Objectifs de développement durable ».

L'OCDE a tenté à plusieurs reprises par le passé de mesurer les progrès en matière de bien-être et de réduction des inégalités. Le PIB est mal adapté pour mesurer « *l'inégalité des revenus et des richesses [qui] joue aujourd'hui un rôle central dans les discussions politiques, comme il ne l'a pas fait en 2009* »^{vi}. En 2018, l'OCDE a en fait adopté un cadre de croissance inclusive qui contenait déjà un tableau de bord d'indicateurs sur la croissance inclusive^{vii}.

La nouvelle initiative autour d'un tableau de bord d'indicateurs est la bienvenue. Mais il faut tirer les leçons des initiatives passées de l'OCDE. Elle doit être pertinente : elle doit en effet soutenir le suivi des ODD, mais aussi aider à mesurer la résilience des marchés du travail (par l'intermédiaire des institutions du marché du travail) et les inégalités de revenus. Et elle doit être utile et intégrée au sein de l'OCDE : il est clairement essentiel que, pour réussir, ce tableau de bord soit pris en charge par tous les comités et directions concernés, y compris le Département ECO et son Comité d'examen et de développement économique.

Renforcer les institutions du marché du travail

Une grande partie de la "reprise" de l'emploi au cours de la dernière décennie a été stimulée par la dégradation des droits du travail (et la flexibilité du marché du travail qui en découle) et la compression des salaires. Et pour cause. Par rapport à la crise de 2008, les institutions du marché du travail - négociations collectives et salaires minimums - ont une couverture plus faible et sont moins protectrices, laissant des pans entiers de travailleurs seuls face à la crise. La qualité des emplois et l'adéquation des rémunérations ont diminué en raison de l'affaiblissement de la protection de l'emploi et des négociations collectives, ce qui a conduit à des marchés du travail de plus en plus précaires avec une

sécurité de l'emploi limitée et à l'augmentation des formes de travail atypiques. De nombreux travailleurs qui étaient en première ligne de la pandémie sont maintenant loués par les décideurs politiques comme étant des travailleurs « essentiels » à l'économie. Si l'on considère leurs salaires, leurs droits à la retraite et à la santé, ils semblent beaucoup moins « essentiels » dans la part globale de la richesse et des profits dans l'économie.

Il faut en tirer les leçons. La révision de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 2018 s'articule autour de trois objectifs généraux (plus d'emplois de qualité, moins d'exclusion du marché du travail et de risques pour les individus, et anticiper l'avenir du travail). Bien qu'elle laisse une marge d'interprétation, la stratégie est explicitement claire en ce qui concerne la qualité des emplois. Elle confirme le rôle positif des institutions du marché du travail: négociations collectives coordonnées et salaires minimums. Dans la déclaration de la RCM, l'OCDE et les États membres s'engagent à mettre en œuvre la stratégie de l'OCDE pour l'emploi et à travailler avec les partenaires sociaux :

« En favorisant une reprise créatrice d'emplois, nous mettrons l'accent sur l'éducation et sur des politiques actives du marché du travail efficaces, et notamment sur le développement des compétences et la reconversion des travailleurs vers des activités nouvelles et durables, dans les grandes entreprises comme dans les PME. Nous nous félicitons que l'OCDE travaille à une actualisation de son Plan d'action pour les jeunes et poursuive la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Nous ne ménagerons aucun effort pour protéger nos travailleurs en leur offrant une protection sociale adaptée, et pour favoriser une reprise qui ne laisse pas de côté les plus vulnérables. Nous reconnaissons l'importance de travailler en coopération avec les partenaires sociaux au service de la reprise ». « Nous travaillerons à l'autonomisation des femmes, étant donné leur rôle moteur pour la reprise de nos économies, en nous attachant à éliminer les barrières juridiques, réglementaires et culturelles qui font obstacle à leur pleine participation à l'économie. »

Pour aller de l'avant, l'OCDE doit s'attaquer *ex ante* à la segmentation du marché du travail et aux inégalités, dans le but d'obtenir des résultats équitables sur le marché du travail et des emplois de qualité. En s'appuyant sur la Stratégie pour l'emploi, l'OCDE et ses membres doivent s'engager à (i) renforcer les institutions du marché du travail, (ii) combler les lacunes réglementaires qui permettent le travail précaire atypique et la moindre sécurité de l'emploi, (iii) agir pour l'égalité entre les sexes (précarité, travail non rémunéré, équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et (iv) concevoir des parcours d'apprentissage et de formation pour les adultes, et préserver les possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle pour les jeunes.

Soutien à l'économie

La plupart des pays de l'OCDE ont réagi rapidement pour apporter un soutien public sans précédent au revenu des ménages qui a permis d'atténuer le coup de la crise actuelle. Ce soutien a pris la forme de programmes de travail à court terme, de programmes de maintien de l'emploi et d'allocations de chômage supplémentaires qui ont permis de soutenir une reprise modérée de la consommation et de l'activité économique dans les pays de l'OCDE.

On ne sait pas encore si ce soutien sera suffisant pour faire face à la deuxième et éventuellement troisième vague de pandémie, lorsque les plans de relance structurelle à long terme entreront en vigueur et offriront des possibilités d'emploi. Ce n'est pas le moment de répéter les erreurs de la période 2008-2010 en retombant dans le piège de l'austérité. Pour éviter un effondrement des activités économiques et des pertes d'emploi permanentes, les gouvernements doivent mettre en place un soutien massif et durable à l'économie, notamment des mesures fiscales et un soutien aux salaires et aux entreprises. Cela est plus que jamais nécessaire, car la pauvreté se répand rapidement dans toutes les sociétés.

« Il sera nécessaire à court terme de maintenir des mesures de relance budgétaire et monétaire soutenables pour accompagner les activités économiques essentielles. (...) La question de la viabilité de la dette est un aspect qui devrait entrer en ligne en compte à tout moment, mais un assainissement budgétaire engagé trop tôt pourrait mettre en péril la reprise. » (...) « À l'heure où nous repensons nos politiques et déployons nos plans de relance, nous prenons acte de la détermination des signataires de l'Accord de Paris qui ont confirmé son irréversibilité à Buenos Aires/Osaka » (RCM de l'OCDE 2020)

Le soutien aux entreprises doit aller de pair avec des politiques de transition équitable vers des économies à bas carbone. À cet égard, l'engagement du RCM à mettre en œuvre l'accord de Paris est opportun et approprié. Il devrait également aller de pair avec la progressivité des réformes fiscales en rééquilibrant les recettes fiscales entre les revenus du patrimoine et l'impôt sur la consommation, et en relançant le débat sur des formes innovantes, notamment la taxation des transactions financières.

Toutefois, comme mise en évidence récemment par le TUAC, il faut assortir de conditions les reports massifs d'impôts et de dettes, les garanties de prêts de l'État et le soutien aux entreprises sous forme de prises de participation^{viii}. En contrepartie du soutien indispensable de l'État, les entreprises devraient être tenues (i) de protéger les emplois et les salaires équitables ainsi que la représentation des travailleurs sur le lieu de travail et de veiller à ce que les restructurations soient encadrées par des conventions collectives et une rémunération adéquate des travailleurs, (ii) de respecter des normes strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de fiscalité, notamment l'interdiction de recourir aux paradis fiscaux et la suspension du versement des dividendes, (iii) de se conformer aux instruments de l'OCDE relatifs au comportement responsable des entreprises (notamment les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, mais aussi les Approches communes en matière de vigilance environnementale et sociale pour les crédits à l'exportation). La responsabilité publique et la transparence des mesures de soutien des gouvernements sont également essentielles. Lorsque des fonds publics sont laissés entre des mains privées, de nombreuses complications et des conflits d'intérêts peuvent survenir. Le contrôle parlementaire de la mise en œuvre des mesures de soutien se justifie par lui-même.

Des services publics de qualité

Les mesures d'austérité de la dernière décennie se sont avérées être la principale cause de la pression exercée sur le secteur public et les services publics. Les chiffres sont là pour le prouver : les mesures d'austérité ont peu à peu étouffé les services publics dans les économies de l'OCDE, érodant ainsi le droit des citoyens à un accès juste et équitable à

des services publics de qualité et ne garantissant pas un niveau de préparation adéquat avant la crise COVID-19. L'OCDE doit abandonner le dogme du « faire plus avec moins » et de « l'agilité de l'État » et se rendre compte de la réalité des services publics sous-financés. Dans la pratique, « agilité » se transforme souvent en « fragilité ». Il est regrettable que les États membres n'aient pas saisi l'occasion de la RCM pour changer le discours et montrer la volonté politique d'investir dans un secteur public résilient avec des services publics de qualité et de reconnaître que le dialogue social est une condition essentielle pour garantir un traitement respectueux des employés du secteur public - y compris leur droit fondamental à la négociation collective, et des conditions de vie pour les employés du secteur public ayant accès à des ressources adéquates.

Un nouvel agenda pour le commerce et l'investissement

Contrairement aux objectifs visés, qui étaient de répartir les risques du marché et de promouvoir la diversification économique, des décennies de libéralisation du commerce ont entraîné une concentration sans précédent du pouvoir de marché entre quelques mains et ont favorisé un système de concurrence déloyale avec une concurrence réglementaire tirant vers le bas, en matière sociale, environnementale et fiscale.

« des échanges et des investissements ouverts, justes et prévisibles sont des éléments importants de la reprise. (...) Nous redoublerons d'efforts pour imprimer plus de transparence et de discipline aux mesures d'aide à [la sidérurgie et d'autres secteurs industriels] susceptibles d'introduire des distorsions sur le marché. S'agissant de l'approvisionnement en biens essentiels, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des pouvoirs publics à planifier et à parer à de possibles pénuries, ainsi que d'améliorer la résilience des chaînes de valeur mondiales ». (RCM de l'OCDE 2020)

Ce qui manque, cependant, c'est un engagement clair à sauvegarder les normes de travail et d'environnement et les droits fondamentaux, mais aussi à s'attaquer au lien entre le commerce et concurrence. La concentration des entreprises a un coût élevé en termes de répartition des revenus et de pouvoir de négociation des travailleurs. La relation entre le commerce et la concurrence doit être repensée, en particulier la concentration qui conduit à un seul acteur « raflant la mise ». De même, la relation entre concurrence fiscale et investissement doit être réévaluée en profondeur, notamment dans le contexte des négociations en cours sur la fiscalité et la numérisation de l'économie^{ix}.

Le mouvement syndical est favorable à un nouvel agenda sur le commerce et d'investissement qui s'éloigne de l'ancien modèle de la fin des années 1990 et du traitement préférentiel des investisseurs étrangers. Ce programme établirait une réelle cohérence avec les droits de l'homme et les normes en matière de travail, d'environnement et d'intégrité, tout en préservant le droit de réglementer, de mettre en œuvre une politique industrielle proactive et de garantir l'accès aux actifs et services stratégiques et de se défendre contre la concurrence déloyale.

L'OCDE a le potentiel pour ouvrir la voie à un tel agenda en combinant son expertise en matière de commerce, d'investissement, de responsabilité des entreprises, d'emploi, de concurrence et de fiscalité. L'OCDE dispose des instruments nécessaires pour élaborer un tel programme et, dans le cadre des mesures de relance, elle devrait approfondir les

travaux sur la résilience et le comportement responsable des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et dans les systèmes d'accords sur les échanges et l'investissement.

Le défi réglementaire de la transformation numérique

Comme le montre la crise actuelle, la numérisation a permis à de nombreux travailleurs et entreprises de poursuivre leurs activités malgré des mesures de fermeture strictes. Toutefois, la numérisation ne va pas sans risques. En premier lieu, elle a contribué à accroître les inégalités. Tous les travailleurs et toutes les entreprises ne peuvent pas se tourner vers le télétravail ou profiter des outils numériques. Cela est particulièrement vrai pour les plus vulnérables de la société, les travailleurs à bas salaire. Les risques concernent également la protection et la confidentialité des données, la surveillance, le contrôle des données et la localisation. Ils concernent aussi la croissance incontrôlée et non réglementée des plateformes.

« Nous sommes déterminés à œuvrer de concert pour mettre à profit le potentiel de transformation de l'économie numérique grâce à la libre circulation des données, en toute confiance, et faire face aux défis qui y sont associés, notamment la protection des données et de la vie privée, la sécurité numérique, la désinformation et les fractures numériques ». (RCM de l'OCDE 2020)

Le TUAC se félicite de la poursuite du projet « *Going Digital* » de l'OCDE sur la gouvernance des données et du projet sur la productivité, l'emploi et les compétences en matière d'intelligence artificielle. De nombreuses lacunes et déséquilibres réglementaires subsistent toutefois. C'est évidemment le cas en ce qui concerne l'augmentation des formes de travail atypiques et les risques de mauvaise classification (voir l'encadré). Mais c'est aussi le cas dans le domaine de la confidentialité et de la portabilité des données, de la fracture numérique (entre les ménages, entre les régions, entre les pays) et de la concurrence (concentration excessive du marché). Au-delà des lacunes réglementaires, les gouvernements doivent également travailler avec les partenaires sociaux pour concevoir des cadres de transition équitables pour les travailleurs, étendre les systèmes de protection sociale, garantir des emplois et une formation de qualité, assurer les mêmes droits pour toutes les formes de travail, et concevoir et orienter conjointement l'utilisation des systèmes numériques.

Encadré : Ce que dit l'OCDE sur les emplois atypiques

Une approche plus décisive et plus directe est nécessaire pour traiter les emplois atypiques (et non la création d'une troisième catégorie d'emploi comme on l'a vu lors du vote sur la « proposition 22 » en Californie, aux États-Unis). Les positions de l'OCDE de ces dernières années ont fourni une approche globale et équilibrée des nombreux problèmes sous-jacents auxquels ces travailleurs sont confrontés. Dans son compte rendu le plus récent des « risques de répartition associés au travail atypique », l'OCDE estime qu'environ « 40% de l'emploi en moyenne dans les pays européens de l'OCDE » appartient à ce groupe. Dans le passé, l'Organisation a reconnu leur manque de sécurité de l'emploi et d'accès à la protection sociale, ainsi que la moindre qualité de leur emploi^x.

Les travailleurs des plateformes et de nombreux autoentrepreneurs dépendants se trouvent dans ce que l'on appelle des zones grises. Cela fait courir aux travailleurs les mêmes risques que ceux auxquels s'expose les véritables travailleurs indépendants, tout en ne leur permettant pas de maîtriser les conditions de travail et de rémunérations. La

stratégie de l'OCDE pour l'emploi (2018) invite les gouvernements à « réexaminer individuellement chaque législation et politique du travail importante (même celles qui, à première vue, semblent plus difficiles à étendre aux travailleurs atypiques) et à évaluer soigneusement comment elles pourraient être adaptées pour élargir la couverture, le cas échéant »^{xi}. L'OCDE reconnaît en outre les problèmes de classification erronée des statuts et des situations de monopsonie du travail et recommande de clarifier le statut des travailleurs ainsi que d'élargir l'accès à la négociation collective dans le cadre du droit de la concurrence^{xii}.

Sur la base de ces considérations, l'analyse de l'OCDE et une réponse collective des membres de l'OCDE sont nécessaires sur les points suivants :

Mieux classer les travailleurs et limiter la zone grise en rationalisant les définitions et les seuils juridiques sur la base de données sur le revenu horaire brut des travailleurs atypiques, leurs heures et conditions de travail (et les paramètres de contrôle qui le régissent).

Revoir les paramètres d'accès à la protection sociale, aux régimes de chômage partiel et à la formation.

S'attaquer aux obstacles du droit de la concurrence à la négociation collective, quel que soit le statut des travailleurs, et ouvrir la voie à une représentation et un engagement sans restriction des travailleurs.

Évaluer le mode de fonctionnement de certaines entreprises au regard des cadres existants en matière de fiscalité, de concurrence, de protection et de confidentialité des données et de conduite responsable des affaires.

Responsable des entreprises et responsabilité fiscale

L'atténuation des risques du COVID-19 au niveau des entreprises et dans les chaînes d'approvisionnement mondiales exige un devoir de vigilance qui soit crédible. Des stratégies d'atténuation crédibles ayant l'aval des syndicats seront essentielles pour que les gouvernements s'assurent que les multinationales assument leurs responsabilités. Les points de contact nationaux (PCN) des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales devraient être habilités à exiger la preuve que les entreprises multinationales ont mis en place des systèmes crédibles pour résoudre les problèmes soulevés dans les plaintes. À cette fin, le TUAC a proposé un outil pour la résolution des plaintes dans des cas spécifiques, qui peut remédier à la détérioration de la confiance dans les relations syndicales avec les PCN et les Principes directeurs de l'OCDE en général^{xiii}. Outre le fonctionnement des PCN, l'OCDE doit plus largement travailler à un cadre réglementaire pour un devoir de vigilance contraignant qui impose des mises en œuvre vérifiables.

Le gouvernement d'entreprise doit également s'adapter afin de contrer le court-termisme et de fournir un cadre propice à une reprise durable. Les principes du G20 et de l'OCDE en matière de gouvernement d'entreprise devraient être revus afin d'introduire une compréhension plus favorable aux parties prenantes des intérêts des entreprises et d'ouvrir la voie à une participation active des représentants des travailleurs. L'OCDE

devrait également émettre des recommandations appropriées pour veiller à ce que les dirigeants d'entreprise intègrent pleinement le devoir de vigilance et le comportement responsable dans leur stratégie d'entreprise.

L'accord BEPS de 2015 sur l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéficiaires a contribué à améliorer la coopération internationale en matière de fiscalité des entreprises. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour réduire la sous-imposition des entreprises, en particulier des entreprises numérisées, pour mettre fin à la concurrence fiscale déloyale et pour garantir une fiscalité équitable pour tous, y compris pour les pays en développement. À cet égard, le TUAC regrette les longs retards dans l'adoption d'une solution sur les défis fiscaux, qui est maintenant reportée à la mi-2021^{xiv}.

« Nous restons déterminés à aboutir à une solution face aux défis que soulève, en matière de fiscalité, la transformation numérique de l'économie, à surmonter les divergences qui subsistent et à parvenir à une solution mondiale et consensuelle d'ici la mi-2021 ». (RCM 2020 de l'OCDE)

En 2021, l'OCDE devrait s'efforcer de parvenir à un accord solide et large sur l'introduction immédiate d'un taux d'imposition minimum mondial dans la fourchette de 20 à 25 % ("pilier 2" des négociations) et de parvenir à des résultats solides en matière d'imposition des entreprises numérisées et des entreprises "tournées vers le consommateur" ("pilier 1").

Responsabilité à l'égard du monde en développement

La gravité de la crise mondiale provoquée par la pandémie COVID-19 appelle une réponse forte et urgente. À cet égard, les gouvernements de l'OCDE ont la responsabilité de soutenir les pays en développement et d'éviter d'accroître la pauvreté. Le TUAC se félicite que les gouvernements des pays membres reconnaissent l'importance de la coopération internationale et de l'aide publique au développement (APD) :

« Nous reconnaissons l'importance de la coopération internationale avec les pays en développement, notamment à travers l'aide publique au développement et d'autres actions qui pourraient s'avérer nécessaires pour atténuer l'impact de la pandémie ». (RCM 2020 de l'OCDE)

Pourtant, la déclaration de la RCM manque d'engagements clairs sur l'augmentation des budgets de l'APD et le renforcement des domaines cruciaux pour la reprise et la résilience de la crise COVID-19, tels que la protection sociale et la création de travail décent. À l'avenir, les États membres doivent renforcer l'APD, soutenir un programme solide d'allègement et de suspension de la dette et la création d'un Fonds mondial de protection sociale et travailler avec les pays non-membres de l'OCDE, dont la Chine, à cette fin^{xv}. Ils doivent également veiller à ce que les investissements du secteur privé dans la coopération au développement soient conformes aux principes d'efficacité du développement et aux normes de conduite responsable des entreprises.

2nde table-ronde : L'avenir de l'OCDE

L'OCDE a été créée en 1961 en tant que suivi institutionnel du plan Marshall de l'après-guerre et de la reconstruction des économies européennes. Reconstruire nos économies

fondées sur des marchés régulés, la démocratie et les droits de l'homme est dans l'ADN de l'Organisation. Par l'intermédiaire du TUAC, le mouvement syndical a été un observateur privilégié de l'OCDE - et un observateur critique. Pour les syndicats, une grande partie des préoccupations passées de l'OCDE ont consisté à libérer les forces du marché, les marchés des produits, du travail et des capitaux, avec un seul et même objectif: stimuler la croissance du PIB à tout prix, quels qu'en soient les bénéficiaires. L'effet de ruissellement, nous a-t-on dit, s'occuperait du reste.

Il y a dix ans, lorsque l'OCDE a atteint la cinquantaine, elle a engagé un changement de stratégie, du moins dans l'affichage : de meilleures politiques, non pas pour la croissance du PIB, mais "de meilleures politiques pour de meilleures vies". La déclaration de vision adoptée à l'époque stipule que la « *mission essentielle de l'OCDE est de promouvoir une croissance économique plus forte, plus propre et plus équitable et d'améliorer l'emploi et le niveau de vie* ». Alors que nous célébrons le 60e anniversaire, le moment est venu de s'interroger et de réfléchir sur l'avenir de l'OCDE. Le changement amorcé à l'OCDE il y a dix ans doit se poursuivre.

Rester fidèle à ses valeurs, notamment l'État de droit et la démocratie

Il ne doit y avoir aucun compromis sur la démocratie et l'État de droit. La vision d'une « fin de l'histoire » selon laquelle la démocratie triompherait naturellement et inévitablement avec le développement économique très clairement ne reflète pas la réalité. Les politiques gouvernementales autoritaires, y compris des restrictions à la liberté d'expression, deviennent monnaie courante, y compris parmi les membres fondateurs de l'OCDE.

Non seulement l'OCDE devrait se prononcer sur les principes fondamentaux de l'État de droit (indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, processus parlementaire démocratique, respect des droits de l'homme et des droits du travail tels que définis par l'OIT), mais elle doit également garantir des mécanismes efficaces permettant aux États membres de rendre compte des normes et valeurs de l'OCDE.

Les conditions fondamentales de l'adhésion ont été abordées à plusieurs reprises par le passé. Il s'agit d'une "disposition" et d'un "engagement" à respecter essentiellement deux exigences fondamentales : (i) des sociétés démocratiques attachées à l'État de droit et à la protection des droits de l'homme ; et (ii) des économies ouvertes, transparentes et de marché. Cette approche à deux piliers se retrouve dans plusieurs déclarations ministérielles :

- Après la chute du mur de Berlin, la RCM de l'OCDE déclare en 1990 « *les valeurs fondamentales qui sont communes aux pays de l'OCDE : une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et une économie de marché compétitive* ».

- En 2004, une « Stratégie pour l'élargissement et l'ouverture » (alias le rapport Noburu^{xvi}) définit quatre critères : partage des mêmes idées (valeurs communes), acteur important (contribue au progrès de l'Organisation), avantage mutuel (l'adhésion est mutuellement avantageuse) et considérations globales (équilibre régional de l'adhésion).

- En 2007, la mission de l'OCDE a été définie comme étant de « *promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et les valeurs démocratiques par des politiques économiques saines* ».

et une bonne gouvernance » et la réunion ministérielle a « invité l'Organisation à rester fidèle à sa vision fondatrice et à ses normes élevées ».

- En 2011, à l'occasion de son 50^e anniversaire, « les membres de l'OCDE forment une communauté de nations attachées aux valeurs de la démocratie fondée sur l'État de droit et les droits de l'homme, et à l'adhésion aux principes d'une économie de marché ouverte et transparente ». La Déclaration de vision précise en outre que « la mission essentielle de l'Organisation est de promouvoir une croissance économique plus forte, plus propre et plus équitable et d'améliorer l'emploi et le niveau de vie. Nous comptons sur elle pour y parvenir en identifiant les principaux défis économiques, sociaux et environnementaux et en concevant des politiques visant à améliorer le bien-être des populations dans le monde entier »^{xvii}.

Assurer la cohérence des politiques dans l'ensemble de l'Organisation

L'OCDE est bien plus qu'une grande bibliothèque ou un catalogue d'experts. La valeur de l'OCDE dépasse celle de la somme de ses comités et groupes de travail et réside dans sa capacité à relever les défis politiques de manière horizontale à partir de divers domaines d'expertise. Elle réside également dans son pouvoir de rassemblement auprès des gouvernements nationaux, des organisations régionales et des acteurs institutionnels et dans sa capacité à contribuer à d'autres processus internationaux (G20, G7).

Les projets horizontaux (*Going Digital*, et les centres thématiques notamment sur les compétences, la conduite responsable des entreprises ou sur la croissance verte) peuvent contribuer à renforcer la cohérence. Cela ne veut pas dire que ces initiatives doivent être répétés à l'infini. Chacune de ces structures doit avoir un but précis, viser à la cohérence entre les comités, rester redevable aux États membres de l'OCDE et impliquer les parties prenantes - y compris le TUAC et le BIAC. En outre, un trop grand nombre de groupes *ad hoc* et informels finit par créer un manque de transparence et des effets redondants.

L'OCDE doit avoir une politique cohérente de dialogue avec les parties prenantes, qui s'appuie sur les deux organes consultatifs officiels, le TUAC et le BIAC, sans s'y substituer, et qui dispose de la souplesse nécessaire au niveau des comités. Le principe général est qu'il doit y avoir une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes concernées. Les PDG et le monde des entreprises ne doit pas bénéficier d'un traitement préférentiel quant à l'accès à l'OCDE. L'OCDE demeure un forum intergouvernemental. Le TUAC a un accord de consultation avec plus de 60 organes de l'OCDE et a accès à tous les comités qui seraient importants pour le mouvement syndical, à l'exception notable du Comité d'examen du développement économique et du Comité des affaires fiscales.

Consolider le récent "acquis" sur les marchés du travail inclusifs

Au cours des dix dernières années, l'OCDE s'est engagée dans une trajectoire vers une approche plus équilibrée de la réflexion sur le marché de l'économie et de l'emploi. Elle a réalisé des travaux novateurs sur les inégalités de revenus et les inégalités d'opportunités (sur le genre, les migrants et les groupes vulnérables). Elle a révisé sa stratégie pour l'emploi en 2018 et a reconnu le rôle positif des négociations collectives sectorielles et des salaires minimums dans la réduction des inégalités. Elle a également reconnu le rôle des syndicats et du dialogue social pour améliorer la productivité, le bien-être et les compétences des travailleurs - tout cela dans la perspective de l'avenir du travail et du changement technologique.

Il s'agit d'un acquis qui doit guider les travaux futurs de l'OCDE en étroite coopération avec l'OIT en tant qu'organisation internationale faisant autorité en matière de travail et d'emploi. L'OCDE doit prendre au sérieux la mise en œuvre de la Stratégie pour l'emploi et s'assurer que le Comité sur l'emploi et les affaires sociales et le Comité d'examen et de développement économique travaillent conjointement à son utilisation systématique pour l'évaluation des performances du marché du travail.

Encadré : Recommandations clés de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi 2018

Promouvoir la couverture des systèmes de négociation collective par des organisations de partenaires sociaux ayant une large base d'adhérents afin de contribuer à un large partage des gains de productivité. La stratégie reconnaît les avantages de la négociation au niveau sectoriel. (Chapitre 8, pp. 146-147, p. 300)

Appliquer des règles de politique budgétaire suffisamment souples en période de ralentissement économique en permettant des réponses anticycliques de politique monétaire et budgétaire. En dehors d'un contexte de crise, la viabilité budgétaire est définie comme l'un des piliers d'un cadre de politique macroéconomique sain. (Principes clés de la politique économique, chapitre 4.3, chapitre 13.2)

Atteindre un équilibre entre la flexibilité et la stabilité de l'emploi. Un certain degré de protection de l'emploi est considéré comme améliorant la stabilité de la relation de travail, favorisant ainsi l'apprentissage et l'innovation, et une meilleure allocation du marché du travail grâce à des notifications préalables et des programmes de soutien aux travailleurs en transition. (Principes politiques clés, chapitre 4.1, 4.3 (p. 80), p. 127-128).

La mise en place de programmes de travail à court terme pouvant être rapidement étendus en cas de ralentissement économique est encouragée et s'avère aujourd'hui essentiel. (Principes politiques clés, p. 85, chapitre 6 A.4, chapitre 13.2)

Envisager d'utiliser les salaires minimums comme outil pour augmenter les salaires au bas de l'échelle des salaires. (Chapitre 4.1, Chapitre 6 A6, Chapitre 8.1)

Réexaminer le droit et les politiques du travail pour mieux couvrir les travailleurs atypiques, tout en rétablissant la qualité de l'emploi et les droits des travailleurs et en renforçant la concurrence, tout en équilibrant les objectifs d'innovation, d'esprit d'entreprise et de flexibilité. (Chapitre 12)

Questions pour le Comité de liaison :

1^{ère} table-ronde. La réponse de l'OCDE à la crise

- Quelles leçons pouvons-nous tirer de 2008-2009 ? Et est-il nécessaire de changer notre modèle de croissance ? Que signifie « reconstruire en mieux » ?
- Au-delà d'un meilleur accès à la formation, comment les institutions du marché du travail peuvent-elles soutenir une reprise « riche en emplois » et des processus de transition ? Les gouvernements doivent-ils être fermes sur les contreparties au soutien apporté aux entreprises ?

- Les gouvernements « agiles » risquent-ils de devenir fragiles ? Et y a-t-il un problème de financement des services publics de qualité ?
- La libéralisation du commerce et des investissements est-elle une fin en soi ?
- Les lacunes réglementaires créées par la transformation numérique - notamment en matière d'emploi, de fiscalité, de concurrence - peuvent-elles être comblées ou les gouvernements préfèrent-ils des approches juridiques non contraignantes ? Avons-nous besoin de plus de coopération internationale en matière de gouvernance des données ?
- Comment pouvons-nous rétablir la confiance dans le fonctionnement des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des points de contact nationaux ?

2nde table-ronde : L'avenir de l'OCDE

- Que peut-on faire de mieux pour sauvegarder les valeurs fondamentales de l'OCDE, notamment l'État de droit et la démocratie, pour les États membres actuels et ceux à venir ?
- Y a-t-il suffisamment de cohérence politique au sein de l'OCDE ?
- Les partenaires sociaux sont-ils suffisamment impliqués dans tous les organes et initiatives de l'OCDE ? Serait-il utile d'inviter le TUAC (et le BIAC) à certaines sessions du Conseil ?
- Comment l'OCDE peut-elle consolider à l'avenir son récent « acquis » en matière de marchés du travail inclusifs ?

-
- i *OECD Economic Outlook, Volume 2019 Issue 2*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9b89401b-en>.
- ii *OECD Economic Outlook, Volume 2019 Issue 1*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/b2e897b0-en>
- iii Alvaredo, F. et al. (2018), *World Inequality Report*, World Inequality Lab, <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf>
- iv OECD (2020), *OECD Economic Outlook, Volume 2020 Issue 1*, No. 107, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0d1d1e2e-en>.
- v OECD report “Beyond GDP” 2018
- vi <https://www.oecd.org/statistics/measuring-well-being-and-progress.htm>
- vii <https://www.oecd.org/economy/opportunities-for-all-9789264301665-en.htm>
- viii <https://tuac.org/news/no-strings-attached-a-trade-union-review-of-oecd-findings-on-covid-19-public-support-measures-to-private-businesses/>
- ix <https://tuac.org/news/tuac-comments-on-the-oecds-impact-assessment-on-tax-digitalisation/>
- x <https://tuac.org/news/evidence-against-prop22-oecd-views-on-false-self-employment-and-platform-work/>
<http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/distributional-risks-associated-with-non-standard-work-stylised-facts-and-policy-considerations-68fa7d61/#biblio-d1e1078>
[https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DSTI/ICCP/IIS\(2015\)13/FI/NAL&docLanguage=En](https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DSTI/ICCP/IIS(2015)13/FI/NAL&docLanguage=En)
<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/b40da5b7-en/index.html?itemId=/content/component/b40da5b7-en>
- xi <https://doi.org/10.1787/9789264308817-en>
- xii <http://www.oecd.org/employment/policy-responses-to-new-forms-of-work-0763f1b7-en.htm>
- xiii <https://tuac.org/news/tuac-proposes-verifiable-due-diligence-policy/>
- xiv <https://tuac.org/news/oecd-hosted-tax-reform-negotiations-to-miss-the-2020-deadline-g20-must-maintain-momentum/>
- xv <https://tuac.org/news/oecd-dac-high-level-meeting-2020-unions-call-for-an-sdg-driven-covid-19-response-with-goal-8-at-its-core-eng-fr-es/>
- xvi <http://www.oecd.org/globalrelations/globalrelationsstrategy/37434513.pdf>
- xvii <https://www.oecd.org/mcm/48064973.pdf>